

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN ARCHITECTURE

### Intitulé de la formation :

Etudes d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture et au diplôme d'Etat d'architecte dans le cadre de la formation professionnelle continue.

### Public concerné

Cette formation s'adresse à toutes les personnes qui peuvent justifier d'une activité professionnelle dans les domaines de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace.

Elle s'adresse majoritairement aux collaborateurs d'architectes, mais s'ouvre également à d'autres professionnels du projet architectural et urbain (architectes d'intérieur, urbanistes...).

### Conditions d'accès

Le 1<sup>er</sup> cycle des études est ouvert aux candidats justifiant d'une activité professionnelle antérieure dans les domaines de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace, d'une durée de :

- Quatre ans pour les candidats titulaires d'un diplôme consacrant deux années d'études supérieures après le baccalauréat ;
- Six ans pour les candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
- Huit ans pour les autres candidats.

Le 2<sup>e</sup> cycle des études est ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle des études d'architecture, soit du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence, soit d'un titre français ou étranger admis en dispense ou équivalence du diplôme d'études en architecture.

**Dans tous les cas**, l'activité professionnelle requise à l'entrée en FPC doit comprendre **au moins 3 ans**, équivalent temps plein, dans les domaines de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace, sous autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes.

L'admission est également soumise à la réussite aux épreuves d'entrée.

### Organisation de la formation

La formation est organisée en 2 cycles :

- Le 1<sup>er</sup> cycle comporte 900h encadrées, sur une durée de 2 ans et conduit au Diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence

- Le 2<sup>e</sup> cycle comporte 900h encadrées, sur une durée de 2 ans et conduit au Diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de Master.

Elle est composée de deux formations parallèles et complémentaires :

- Une formation académique de 4 ans (8 semestres) apportant les éléments théoriques indispensables à la formation d'un architecte. L'année universitaire s'organise sur 38 semaines. Les cours ont lieu les vendredis + 2 samedis par semestre ; puis s'adapte au rythme des studios de projet et des séminaires de la formation initiale, la dernière année. Un voyage pédagogique obligatoire est organisé chaque année. Tous les cours sont obligatoires.
- Une formation pratique, effectuée parallèlement à la formation académique, sous l'autorité d'un architecte ou d'un bureau d'architectes, d'une durée de 4 ans également. Elle complète l'acquisition des « savoirs » théoriques par l'apprentissage du « faire », par la pratique, dans le cadre de l'immersion professionnelle.

Les cours ont lieu à l'ENSA-Marseille les vendredis (11h) et parfois un ou deux samedis par semestre (8h) du **premier vendredi de septembre au dernier vendredi de juin (19 semaines par semestre)**.

Le calendrier universitaire comprend des vacances scolaires : 2 semaines à Noël, 2 semaines en hiver et 1 semaine de printemps.

### **Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre**

Cours magistraux, travaux dirigés, études de cas, visites de sites, débats publics, conférences et expositions, voyages pédagogiques.

Les stagiaires de la FPC ont accès aux mêmes services que tous les étudiants de l'ENSA-Marseille :

- Bibliothèque/vidéothèque
- Salle informatique
- Labo photo et audiovisuel
- Atelier maquette
- Découpe laser
- Reprographie
- Réseaux (WIFI dans toute l'école)
- Associations des étudiants
- ....

### **Coût de la formation**

Pour les stagiaires ne bénéficiant pas de prise en charge par un organisme collecteur, les droits d'inscription pour l'année universitaire s'élèvent à **1 999,00 € par an**.

Pour ceux bénéficiant d'une prise en charge par un organisme collecteur (fongécif, Actalians..) les frais pédagogiques s'élèvent à **3 998,00 € par an** (dans le cas où ces frais sont pris en charge en **totalité** par l'organisme, le stagiaire est dispensé de droits d'inscription sinon il paie la différence dans la limite de 1 999,00 €).

Ce montant est révisé annuellement sur la base de l'indice général des prix à la consommation (hors tabac).

Ces coûts sont nets de taxe, l'école n'étant pas assujettie à la TVA.

## **Identité de l'organisme de formation**

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA-Marseille)

184 avenue de Luminy – case 924

13288 Marseille cedex 9

Etablissement public à caractère administratif sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication

Représenté par sa directrice Mme Hélène Corset-Maillard

N° SIRET : 19130236300012

N° déclaration d'activité : 9313P005313

Code CPF : 219886

RNCP : 24907

Formacode : 22223

Responsable pédagogique de la FPC : Alexandre Chapuis

Mél : [alexandre.chapuis@marseille.archi.fr](mailto:alexandre.chapuis@marseille.archi.fr)

Responsable administrative : Catherine Pentecôte – tél : 04 91 82 71 29

Mél : [catherine.pentecote@marseille.archi.fr](mailto:catherine.pentecote@marseille.archi.fr)

## PROGRAMMES PEDAGOGIQUES

### Cycle licence : 2 ans – 4 semestres – 900H

Le cycle licence est sanctionné par l'obtention du **diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence**.

Le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence est délivré au vu de la validation de l'ensemble des unités d'enseignements constitutives de la formation et de la soutenance du rapport d'études.

Le diplôme ne peut être délivré que si le candidat justifie de 5 ans d'expériences professionnelles sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes.

Le candidat doit également produire un rapport d'activité professionnelle à la fin du cycle et fait l'objet d'une soutenance. Il sera orienté sur les expériences professionnelles passées.

<b>CYCLE LICENCE 900H</b>	<b>Unités d'enseignement</b>	<b>Enseignements</b>	<b>Nbre d'H</b>
<b>1<sup>er</sup> semestre 214H Nbre ECTS : 30</b>	Art et représentation	Expression plastique 1	35
	Construction et Environnement	Structure 1	32
	Histoire et société	Socio-anthropologie	8
		Histoire de l'architecture	33
	Théorie et Projet	Théorie du projet	16
		Projet	80
Rapport d'activité prof.		10	
<b>2<sup>ème</sup> semestre 236H Nbre ECTS : 30</b>	Art et représentation	Expression plastique 2	20
		Analyse	16
	Construction et Environnement	Structure 2	28
	Histoire et société	Socio-anthropologie	12
		Histoire de l'architecture	24
	Théorie et Projet	Théorie du projet	16
		Projet	80
		Rapport d'activité prof.	10
Voyage		30	
<b>3<sup>ème</sup> semestre 214H Nbre ECTS : 30</b>	Art et représentation	Expression plastique 3	32
	Construction et Environnement	Structure 3	36
	Histoire et société	Méthodologie	8
		Histoire de l'architecture	32
	Théorie et Projet	Théorie de l'architecture	16
		Projet	80
Rapport d'activité prof.		10	
<b>4<sup>ème</sup> semestre 236H Nbre ECTS : 30</b>	Art et représentation	Expression plastique 4	20
	Construction et Environnement	Ambiances	12
		Analyse croisée	16
	Histoire et société	Histoire de la ville	32
		Droit	12
	Théorie et Projet	Théorie de la ville	16
		Projet	80
		Rapport d'activité prof.	10
Voyage		30	

## Cycle master : 2 ans – 4 semestres – 900H

Le cycle master est sanctionné par l'obtention du **diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master**.

Le diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master est délivré au vu de la validation de l'ensemble des unités d'enseignements constitutives de la formation et de la soutenance devant un jury du projet de fin d'études.

Le diplôme ne peut être délivré que si le candidat justifie de 7 ans d'expériences professionnelles sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes. Cette expérience professionnelle est ramenée à 5 ans pour les stagiaires dont le premier cycle a été réalisé dans le cadre de la formation initiale.

Le candidat doit également produire un rapport d'activité professionnelle à la fin du cycle et fait l'objet d'une soutenance. Il sera orienté sur la question du renouvellement de la pratique professionnelle induit par la formation.

<b>CYCLE MASTER 900H</b>	<b>Unités d'enseignement</b>	<b>Enseignements</b>	<b>Nbre d'H</b>
<b>1<sup>er</sup> semestre 225H Nbre ECTS : 30</b>	Enseignements	Cours théoriques des dépt	18
		Anglais	18
	Théorie et Projet	Projet patrimoine	131
		Séminaire-cours	48
		Rapport d'activité prof.	10
<b>2<sup>ème</sup> semestre 225H Nbre ECTS : 30</b>	Enseignements	Cours théoriques des dépt	18
		Droit	18
	Théorie et Projet	Projet urbain	131
		Séminaire-cours	48
		Rapport d'activité prof.	10
<b>3<sup>ème</sup> semestre 258H Nbre ECTS : 30</b>	Théorie et Projet	Projet	128
		Séminaire	120
		Rapport d'activité prof.	10
<b>4<sup>ème</sup> semestre 192H Nbre ECTS : 30</b>	Théorie et Projet	Projet de fin d'études	164
		Conférences	18
		Rapport d'activité prof.	10